

N° 272
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

Enregistré à la Présidence du Sénat le 8 décembre 2021

PROJET DE LOI

*ratifiant l'ordonnance n° 2021-860 du 30 juin 2021 portant **changement d'appellation de l'armée de l'air,***

PRÉSENTÉ

au nom de M. Jean CASTEX,

Premier ministre

Par Mme Florence PARLY,

Ministre des armées

(Envoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de loi ratifie l'ordonnance n° 2021-860 du 30 juin 2021 portant changement d'appellation de l'armée de l'air, prise sur le fondement de l'article 44 de la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur.

Cette ordonnance a pour objet de modifier l'appellation de l'armée de l'air, désormais dénommée armée de l'air et de l'espace.

La doctrine spatiale militaire française, qui vise notamment à assurer notre défense dans l'espace et par l'espace, est en effet mise en œuvre par le commandement de l'espace, créé en septembre 2019 et rattaché au chef d'état-major de l'armée de l'air.

L'appellation retenue matérialise ainsi la nouvelle dimension dans laquelle agit l'armée de l'air et de l'espace, chargée notamment d'assurer la connaissance de la situation spatiale, la protection de nos satellites et la diffusion de l'alerte aux populations en cas de danger spatial inopiné.

À cette fin, ont été modifiées par l'ordonnance susmentionnée, différentes dispositions législatives du code de la défense (dont l'article L. 3211-1 qui établit la composition des forces armées), du code des procédures civiles d'exécution, du code électoral et de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

DÉCRET DE PRÉSENTATION

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre des armées,

Vu l'article 39 de la Constitution,

Décète :

Le présent projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2021-860 du 30 juin 2021 portant changement d'appellation de l'armée de l'air, délibéré en conseil des ministres après avis du Conseil d'État, sera présenté au Sénat par la ministre des armées, qui sera chargée d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Fait à Paris, le 8 décembre 2021

Signé : Jean CASTEX

Par le Premier ministre :

La ministre des armées

Signé : Mme Florence PARLY

**Projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2021-860 du 30 juin 2021 portant
changement d'appellation de l'armée de l'air**

Article unique

L'ordonnance n° 2021-860 du 30 juin 2021 portant changement d'appellation de l'armée de l'air est ratifiée.